Ville de Trilport

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 22 mars 2018

N°2018/006 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A L'ÉCOLE JACQUES-PRÉVERT

L'an deux mille dix-huit, le 22 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 mars 2018.

Etaient présents : 20
Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Gérard MORAUX, Francine BERTHAUX, Michel EBERHART, Geneviève LEGUAY, Annick PANE, Manuel MEZE, Camille FASSI, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Françoise VASSELON, Denise GONON, Roselyne WALGER, Ange AMBROSIO, Eric KRAEMER, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Isabelle GUILA-CORNIL

Pouvoirs : 3
Madame Fathia BEN MABROUK à Monsieur Michel EBERHART, Monsieur Emmanuel FONKING à Monsieur Jean-Michel MORER, Madame Isabelle YEROMONAHOS à Madame BOURGUIGNON

Absents excusés : 4
Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Christophe BLONDEL-DEBLANGY, Monsieur Patrick AUGEY, Madame Clémence LAUMONIER

Monsieur Gérard MORAUX a été élu secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission Urbanisme/VRD/Développement durable du 14 mars 2018,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20180323-2018-006DEL-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018

PAR 19 voix POUR (Mesdames et Messieurs MORER, BOURGUIGNON, MORAUX, BERTHAUX, EBERHART, LEGUAY, FASSI, PANE, MEZE, MARQUEZ, YEROMONAHOS, GONON, VASSELON, DA CRUZ, FONKING, WALGER, AMBROSIO, BEN MABROUK, RAMDAN) et 4 ABSTENTIONS (Mesdames et Messieurs GUILA-CORNIL, CAIN, MAGLIOZZI, KRAEMER)

APPROUVE Le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire à l'école Jacques-Prévert, avec le cabinet « Atelier 208 » établi à Paris, pour un montant de 131 250 euros hors taxe, soit 157 500 euros TTC.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX
Le
Publié le
ACTE RENDU EXECUTOIRE
Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER

MAIRIE DE TRILPORT
77

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20180323-2018-006DEL-DE
Date de télétransmission : 23/03/2018
Date de réception préfecture : 23/03/2018